



# REGARDS

le journal de la CGT Finances Publiques 84 / été 2011



## REFORME TERRITORIALE: ATTENTION DANGER!

La loi du 16 décembre 2010 bouleverse le paysage administratif français. On a beaucoup entendu sur le sujet les élus locaux. En effet cette réforme fusionne les conseils généraux et régionaux et rogne le pouvoir des communes sous la férule de préfets toujours plus puissants. La CGT s'est procuré le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale, publié par le préfet de Vaucluse. Il s'agit de diviser le département en sept communautés de communes. **Ce rapport est en ligne sur notre site** et nous vous invitons à le consulter car il va provoquer bien des bouleversements pour les habitants du Vaucluse et même pour ceux du Gard, de la Drôme et des Bouches du Rhône puisque certains groupements intercommunaux déborderont sur ces départements. **La DDFIP de Vaucluse est étroitement associée à ce projet** puisque notre directeur participe à toutes les réunions à ce sujet chez le préfet et qu'un service de la direction est chargé d'une étude d'impact sur les données fiscales et les éléments financiers qui y sont liés. L'intégration dans le logiciel Hélios des transformations budgétaires induites est déjà dans les tuyaux. Comment l'Etat pourrait-il ne pas prévoir de **faire coller le réseau des trésoreries à ce nouveau paysage?** Le projet prévoit la suppression ou la fusion de syndicats de communes pour les faire passer de 60 à 26. Quelles seront les **conséquences sur la charge de travail des postes comptables** concernés? La CGT a interpellé le directeur sur ces points lors du dernier CTPD. S'il a reconnu son implication dans le projet, il est resté très vague sur ces conséquences concrètes, en particulier en termes d'emploi. Or le calendrier est très serré puisque le schéma final doit être arrêté entre janvier 2012 et juin 2013.

**La CGT restera extrêmement vigilante face aux graves dangers que fait peser cette réforme sur le réseau comptable.**

# QUEL AVENIR POUR LES TRÉSORERIES HOSPITALIÈRES ?

Les trésoreries hospitalières sont une composante essentielle du réseau comptable. Elles ont en charge la gestion de la comptabilité des hôpitaux ordonnateurs. Le Vaucluse en compte trois : Au centre hospitalier d'Avignon et à ceux de Montfavet et Carpentras. L'application HELIOS n'est pas adaptée à ces services face à l'importance des fichiers, en recette comme en dépense. Sur Avignon, ces postes ont à gérer une population défavorisée, venant de trois départements (30, 13 et 84) ce qui rend les poursuites très difficile à effectuer. Le nombre de collectivités est également important avec par exemple à Carpentras trois hôpitaux et dix maisons de retraite avec des situations complexes quant aux dossiers hébergés.

## 1. Le contexte

La loi Hôpital Patient Santé et Territoire (HPST), au delà des dangers qu'elle recèle pour la politique de santé publique en France avec son cortège de rationalisation de l'offre de soins, réductions drastiques des moyens en personnel et budgétaires des hôpitaux, nouveaux regroupements et fermetures de site, modifie profondément le paysage institutionnel des hôpitaux. Se pose dans ce cadre la question des règles comptables qui seront appliquées à ces établissements. D'autre part s'ajoute à ce contexte la volonté de regroupement des Etablissements Publics de Santé à travers la création de Communautés Hospitalières de Territoires (CHT), sorte d'intercommunalité de la santé. Enfin, l'évolution des Groupements de Coopération de Santé, à travers une mutualisation plus forte des moyens et de certaines activités jusque là exercées par les établissements ne peut qu'interpeller quant à l'impact de ces réformes sur le réseau comptable.

A tout le moins, la direction doit préciser les conséquences de ces réformes à la fois sur les règles de comptabilité, sur l'organisation du réseau, spécialisation accrue, agences comptables et sur les moyens qu'elle entend accorder pour que la mission qu'elle définit par ailleurs comme un enjeu important soit consolidée et développée au sein de la DGFIP. On ne peut pas dire que le groupe de travail du 23 mai nous a rassuré sur ce sujet. Les difficultés du secteur hospitalier, confronté à l'absence de moyens, aux suppressions d'emplois et à de grandes difficultés dans l'exercice des missions sont déjà préoccupantes. Les soucis liés à 'Hélios perdurent, des problèmes subsistent sur la prise en compte de spécificités hospitalières comme la volumétrie des titres, la question des restitutions aux ordonnateurs, l'insuffisance du module des hébergés, une perte de l'information qui rend difficile l'exercice de la mission et fragilise la crédibilité de la DGFIP dans une période où la place du comptable public peut toujours être remise en cause. En dehors des discours qui se veulent rassurant, il est donc essentiel que la direction générale se positionne clairement sur la place et le rôle du comptable public notamment dans le cadre de la certification à venir, sur l'organisation du réseau dans le cadre hospitalier et répondent en terme de moyens, d'outils, de formation aux demandes répétées des comptables, des personnels, dans le cadre de l'exercice quotidien de leurs missions.

## 2. Les conséquences sur le réseau de la loi Bachelot

Comme pour l'impact de la réforme territoriale, la direction reste dans le flou sur les conséquences sur le réseau des restructurations administratives. Elle se contente de réaffirmer la mission sans pour autant répondre à la question des moyens et notamment celle des emplois. Elle a également tenu à rappeler lors de ce fameux groupe de travail que les postes comptables des établissements publics de santé relevaient bien des services déconcentrés de la DGFIP. Elle déclare ne pas être arcbutée sur la spécialisation qui n'est qu'une solution parmi d'autres. En clair, la situation sera examinée au cas par cas, il n'y aura pas de schéma unique, et on verra ce qui se présentera au fur et à mesure des fusions d'établissements. Difficile d'être rassuré dans ces conditions sur l'avenir du réseau. Quand de nouvelles fusions d'hôpitaux interviendront, cela modifiera le nombre de postes spécialisés, et les missions exercées (perte de la partie hospitalière, transferts de compétence entre EPS ou entre EPS et GCS...). Le maillage actuel, c'est une

lapalissade, ne sera donc plus le même. Ces évolutions certes, ne peuvent pas être imputables à la seule DGFIP mais il est difficile de croire qu'elles se feront sans discussion avec elle. C'est d'autant moins crédible que la question de l'emploi est au centre de ces enjeux.

### 3. Hélios

Où en est-on depuis 2010?. Hélios est une application lourde et complexe qui génère une surcharge de travail dans les trésoreries hospitalières. On peut légitimement s'interroger sur son apport quand on compare avec HTR. La direction a fait le choix de basculer précipitamment les hôpitaux sans avoir mesuré la réalité des problèmes, alors qu'elle avait l'exemple des collectivités locales. Globalement la direction ne prend pas la mesure du problème même si elle assure avoir pris en compte certaines remarques du réseau de manière positive. Pourtant, que de soucis : formation, gestion des tiers, restitution de documents aux ordonnateurs, hébergés,...

### 4. Groupement de Coopération Sanitaire (GCS)

Cet avatar de la loi HPST ne sera pas non plus sans conséquence sur le réseau. Il existe deux conceptions. Le GCS de moyens instaure une mutualisation de certaines activités dans la sphère administrative. Il peut être de comptabilité publique ou de comptabilité privé. Les conséquences sont assez claires. Il peut y avoir transfert de compétences des EPS vers cette structure, ce qui revient à dire qu'une partie de l'activité transférée réduit la compétence de l'établissement précédemment concerné. Cela entraîne assurément des conséquences sur l'activité de la trésorerie de l'établissement qui serait amené à transférer une partie de ses compétences. Le GCS de soins devient un EPS pour la partie soins qui lui est transférée. Dans ce cas, l'établissement de santé transfère là aussi une grande partie de son activité, et peut être démembré avec des conséquences lourdes pour le poste comptable concerné. Dans ces deux cas, la trésorerie chargée de l'EPS qui perd tout ou partie de ses compétences, ne peut exister en l'état. Qui plus est, en fonction de la proportion de soins exercés par le privé, le GCS peut être obligé de choisir la comptabilité privée, et s'il se maintient en comptabilité publique l'organisation comptable relève alors d'une agence comptable. Bref, la question de l'articulation entre EPS et GCS est bien posée.

### 5. Fiabilisation des comptes et certification

Les comptes des hôpitaux ont vocation désormais à être certifiés. Cette certification a été recadrée dans le temps par le législateur. L'objectif est le suivant : **certification des comptes 2016 en 2017**. Les six établissements les plus importants seront certifiés par la Cour des Comptes, il s'agit de Lille, Toulouse, Bordeaux, Marseille, Paris et Lyon. Selon la direction, cela sous entend, que les autres seront certifiés par des commissaires aux comptes issus du privé. Une fois de plus, il faut passer sous les fourches caudines de la législation européenne : pas de monopole public pour la certification d'organismes publics, position confirmée par le conseil d'Etat. C'est ce qui s'est déjà produit pour les universités. Évidemment, cette situation est loin d'être anodine. Avec un tel argument, le positionnement du comptable public se trouve clairement menacée. La porte est elle désormais bien ouverte pour une remise en cause plus large du rôle et de la place du comptable public dans le secteur hospitalier ? Il est évident pour la CGT, que cette brèche désormais ouverte est source de vive inquiétude, sauf évidemment pour les corporations des commissaires aux comptes et des experts comptables ! Quid également dans ce contexte du principe de la séparation ordonnateur-comptable, ou de ce qu'il en reste ?

### 6. Les expérimentations

Plusieurs expérimentations sont en cours suite aux réflexions issues des groupes expert métiers, les fameux GEM. . L'objectif est d'étendre dans le cadre de l'hôpital et plus largement des collectivités locales, ce qui se passe dans la sphère Etat des services facturiers. La direction semble convaincue de l'intérêt de l'amélioration liée aux SFACT. Il ne s'agit en fait pas d'expérimenter mais bien de préfigurer un mode d'organisation qui a vocation à terme d'être un modèle unique de traitement de la dépense. Le danger est plus profond qu'une simple réorganisation. Il s'agit bien d'une remise en cause de la séparation ordonnateur comptable qui faut-il le rappeler dans la sphère des collectivités et établissements locaux repose sur une séparation fonctionnelle et surtout institutionnelle.

## REVES,...BREVES,...BREVES,...BREV

**Campagne d'impôt sur le revenu: c'est la panique:** chaque année, la réalisation des objectifs de saisie est plus difficile. Cela fait transpirer nos directeurs, qui mettent la pression sur les responsables des SIP, dont certains houspillent leurs agents, comparent les chiffres de saisie, voire épluchent les pointeuses. Mais cela ne suffit pas toujours. On transfère donc un EDRA du jour au lendemain d'un service à l'autre. On fait saisir des déclarations par un agent de la direction,... A ces gesticulations: une seule réponse: **Quand un service perd en moyenne un agent tous les deux ans et que la masse de travail reste identique, vient un moment où ça ne passe plus.** La CGT le martèle depuis des années. La direction feint encore de l'ignorer.

**SIP à Pertuis: l'incertitude:** La direction générale a tranché, Pertuis n'est pas retenu dans les sites susceptibles d'accueillir un SIP. Cela ne veut pas dire que le projet est définitivement enterré mais la perspective s'éloigne. L'avenir est donc incertain entre la perte de l'hôpital et le prochain bouleversement lié à la réforme des territoires.

**Salaires, ne lâchons rien.** Avec plus de 10% de grévistes et trois trésoreries fermées (Sorgues, Vaison et Pernes) la journée du 31 mai a montré la montée du mécontentement face à la baisse de notre pouvoir d'achat et plus globalement du mépris dans lequel nous tient notre employeur: l'Etat.

**Péril en la paierie et en la trésorerie municipale d'Avignon:** après la livraison au milieu des passants de plaques de béton sur la voie publique devant le CCAS qui jouxte les trésoreries d'Avignon Municipale et la Paierie Départementale de Vaucluse, une société, depuis le début de la semaine, fixe sur la façade ces dalles. Certaines transitent en l'air au dessus de la porte d'entrée (et de sortie) des agents qui travaillent dans ces deux trésoreries. Il a fallu l'intervention énergique de la CGT pour que cesse la mise en danger quotidienne des collègues qui travaillent dans ces postes.

**Service fantôme à Apt.** Lors d'une visite de service à Apt, un lundi de mai vers 10 heures, nous avons eu la surprise de pénétrer dans un service (la partie SIP) totalement désert! Les deux seuls collègues présents recevaient le public. Vision prémonitoire?

### La CGT FINANCES PUBLIQUES 84

34 place des Corps Saints, porte Z, 04 90 82 03 07

Messages: [cgt.ddfip84@finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip84@finances.gouv.fr)

Site: [www.cgt84-finances-publiques.fr](http://www.cgt84-finances-publiques.fr)

**Perte d'autonomie:** Le 14 juin, à l'appel de la CGT, Près de 500 manifestants, dont 150 vauclusiens sont venus dire à Roselyne Bachelot de passage à Marseille leur volonté d'une prise en charge correcte, efficace et solidaire de la perte d'autonomie dans le cadre de l'assurance maladie. Non à la réforme bidon de la "dépendance" et à la pseudo concertation qui l'accompagne. Plus d'infos sur le site de l'union départementale de la CGT ([www.cgt84.com](http://www.cgt84.com)).

**Sorgues, fermeture le vendredi refusée:** Le chef de poste avait réclamé cette mesure pour faire face à l'érosion des effectifs dans cette trésorerie. La CGT revendique le plus large accès des services au public. Mais le refus de la direction conduit les agents à travailler dans des conditions de stress et d'insécurité inacceptables. Nous le répétons : les suppressions d'emplois, c'est le recul du service public et la dégradation des conditions de travail.

**La DDFIP de Vaucluse a découvert le secret du mouvement perpétuel!** Ce sont les collègues du SIP Avignon-Est qui en font malheureusement les frais. Ainsi, le service recouvrement a vécu son deuxième déménagement en un an, en attendant le troisième, qui devrait (?) avoir lieu en septembre. On leur a doctement expliqué que ce transit ayant lieu en été, ils seraient peu impactés puisqu'en congé! C'est vrai que quand on vide les services avant de les déménager, ça dérange moins.

**Cantine de l'hôtel des impôts de Cavaillon: la banqueroute?** Régulièrement cette cantine, gérée de manière associative par les collègues, se retrouve en situation de cessation de paiement. Elle ne peut pas fonctionner sur les seuls prix des repas, la direction assure donc sa pérennité par une subvention. Elle arrive de plus en plus tard et après de multiples relances, si bien que l'existence même de cet îlot de convivialité est menacée. La direction a beau se réfugier derrière la lourdeur de l'application CHORUS, si la cantine doit fermer, les cavaillonnais sauront qui est le véritable coupable.